



BoxBoat.ch – Pro-Sailing sàrl  
Case Postale 167 – 1180 Rolle  
079 207 29 97 – location@boxboat.ch  
fax: 021 808 06 42

## CONTRAT DE LOCATION

- Quicksilver 150CV-essence / 6 pers       Boston 115CV-essence / 6 pers  
 Zodiac blanc 8CV-essence / 4 pers       Zodiac rouge 8CV-essence / 4 pers  
 Voilier ESSE 850 / 5 pers

Location (date) du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

De (heures) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ à CHF \_\_\_\_\_ = CHF \_\_\_\_\_

Matériel de location en sus \_\_\_\_\_ = CHF \_\_\_\_\_

Divers \_\_\_\_\_ = CHF \_\_\_\_\_

Prix total de location (payable d'avance, sans la caution) = CHF \_\_\_\_\_

Franchise assurance Casco (en lettres et en chiffres) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Caution (en lettres et en chiffres) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Mode de paiement pour la location     carte de crédit     cash     transfert bancaire

Mode de paiement pour la caution     carte de crédit     cash     transfert bancaire

### Locataire

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. privé \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél. prof. \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Date du permis de navigation \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Délivré à \_\_\_\_\_

**Le locataire est rendu attentif que le nombre maximum de personnes autorisées à bord du bateau loué ne doit JAMAIS dépasser le nombre inscrit sur l'autocollant de sécurité BoxBoat collant à côté du volant.**

**En cas d'accident, veuillez appeler le 117 (Police).**

**En cas de panne, de mauvais temps, de retard, etc... veuillez appeler le loueur 079 207 29 97.**

Rolle, le \_\_\_\_\_ Le locataire \_\_\_\_\_

## RETOUR

Matériel manquant \_\_\_\_\_ = CHF \_\_\_\_\_

Dégâts \_\_\_\_\_ = CHF \_\_\_\_\_

Essence \_\_\_\_\_ + CHF 50.- = CHF \_\_\_\_\_

Remboursement caution \_\_\_\_\_ = CHF \_\_\_\_\_

Le loueur \_\_\_\_\_ Le locataire \_\_\_\_\_





BoxBoat.ch – Pro-Sailing sàrl  
Case Postale 167 – 1180 Rolle  
079 207 29 97 – location@boxboat.ch  
fax: 021 808 06 42

## CONDITIONS GENERALES

### Assurances

Assurance Casco complète avec franchise de CHF 500.- à 2'500. -, à charge du locataire. Caution de CHF 500.- à 3'500.- payable avant la prise en main du bateau loué. Somme restituée au retour du bateau, pour autant que le bateau n'ait pas subi de dommages.

### Carburant

Le carburant n'est pas compris dans le prix de la location, vous recevez le bateau avec le plein, vous devez le rendre avec le plein. **Dans le cas contraire, un décompte sera fait au retour et en sus CHF 50.- vous seront facturés.** Il en est de même pour les autres matériaux de consommation.

### Important

La quittance du paiement de la location et la caution doivent être présentés avant la prise en main du bateau. Le contrat (copie) signé doit être retourné dans les 24 heures, (ou selon arrangement) sinon il sera considéré comme nul et non avenu. Le locataire accepte formellement les conditions de location de BoxBoat, en particulier la responsabilité pour dommages occasionnés au bateau ou à autrui.

Le locataire est chargé de s'informer sur le maniement correct du bateau.

Le locataire (pilote) doit être en possession d'un permis de conduire valable.

Le locataire est rendu responsable de toute infraction de la loi sur la navigation suisse des lacs intérieurs et/ou de la convention sur le Léman. Les connaissances des prescriptions de navigation dans la zone des rives, des limitations de vitesse, des bouées de marquage etc. sont exigées.

Le locataire s'engage à prendre soin du bateau et à le rendre en parfait état de propreté. D'éventuels travaux de nettoyage exécutés par BoxBoat seront facturés CHF 85.- de l'heure au client.

Le bateau est assuré en casco complète avec une franchise. Le locataire est responsable de tout dégât et/ou accident qui sont refusés par l'assurance (négligence, ignorance etc.).

Le locataire est averti que les bateaux peuvent être équipés d'un « GPS Tracking System ».

S'il y a insuffisance de connaissances sur la loi Suisse de la navigation, le locataire s'engage à lire le fascicule "NAVIGUER SUR LES EAUX SUISSE" et d'en tenir compte.

A la signature du contrat (fax accepté) le montant total de la location est dû. D'autres conditions doivent être discutées spécialement. Si, au jour et à l'heure convenus nous sommes sans nouvelles du locataire, nous nous réservons le droit de relouer l'embarcation sans autre préavis.

Les parties font élection de for juridique exclusif à Rolle et déclare le droit suisse seul applicable pour tout litige découlant du présent contrat. Le Locataire a pris note de la liste de l'inventaire de bord ainsi que des conditions générales.

